

**PROCES-VERBAL**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**De LABRUYERE**

**Séance du 16 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 18 heures30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François CROISILLE, Maire.

Etaient présents tous présents les conseillers municipaux à l'exception de Madame Sandy BUREL, Géraldine MOURATO,

Messieurs Jimmy BLERY et Jean-François MARCJANIK.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès- verbal de la séance du 26 août 2021
- 3) Délibération autorisant le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF.
- 4) Délibération répartition du produit des concessions cimetièrè.
- 5) Le centre de loisirs (CANTINE PERISCOLAIRE MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES)
- 6) Questions Diverses.

**1) Désignation d'un(e)secrétaire de séance**

Madame Corinne TROUVAIN a été élue secrétaire de séance.

**2) Approbation du procès- verbal de la séance du 10 Juin 2021**

Le procès-verbal est adopté **à l'unanimité.**

**3) Délibération autorisant le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF.**

**Délibération n° 2021-22**

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Il devait être remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 par :

- la Convention Territoriale Globale (CTG) pour une démarche stratégique partenariale ET
- le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse.

Afin d'assurer la continuité des financements, la CAF de l'Oise propose :

- le report de la signature de la Convention Territoriale Globale quand elle sera finalisée en 2022,
- d'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et d'une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Décide**, pour permettre la continuité des financements par le passage aux bonus territoires, d'engager la commune de Labruyère dans la démarche pour signer la CTG en 2022,

Autorise Monsieur le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer en 2022 la Convention Territoriale Globale (CTG).

#### **4) Délibération répartition du produit des concessions cimetièrre.**

##### **Délibération n° 2021-23**

Monsieur le Maire propose d'abroger les dispositions de la délibération précédente répartissant le produit des concessions entre la commune (2/3) et le CCAS (1/3).

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

- concession de terrain pour une durée de 30 ans : 100 €
- concession de terrain pour une durée de 50 ans : 200 €

- concession columbarium pour une durée de 30 ans : 1 urne 500 €
- concession columbarium pour une durée de 50 ans : 1 urne 600 €

Taxe dispersion des cendres : 50 €

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la totalité des produits des concessions sera affecté en totalité sur la commune. ADOPTE à l'unanimité.

#### **5) Le centre de loisirs (CANTINE PERISCOLAIRE MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES)**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil de la nouvelle gestion du centre de loisirs.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le centre de loisirs sera géré par l'association ILEP

(Initiative Laïques Education Populaire) qui offrira des prestations supplémentaires avec un coût supplémentaire.

Coût supplémentaire de 30 000 € mais qui ne demande pas aux communes un supplément.

#### **6) Questions Diverses**

↳ Monsieur le Maire informe :

- qu'un départ de la Ronde de l'Oise 2022 se fera à l'Hôpital Paul Doumer (financement AP-HP).

- le tableau de l'église rénové a été installé le vendredi 17 (inauguration au printemps avec l'aire de jeux)

- l'opération abattage des peupliers dans le marais est terminée (en 2022 une visite sera organisée par le Syndicat Mixte Oise Aronde)

#### **- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Trésorerie de Liancourt ferme ses portes.**

Le transfert se fera sur la Trésorerie de Saint Just en Chaussée. Le paiement de vos factures sera :

soit le prélèvement

soit en ligne sur site [www.cc-valleedoree.fr](http://www.cc-valleedoree.fr)

soit par chèque au nom de la Trésorerie de St Just en Chaussée (19bis rue de Montdidier 60130)

soit en espèces ou carte bancaire dans la limite de 300 € chez un buraliste partenaire agréé

(La Tabatière à Liancourt ou le Tabac de la gare à Rantigny).

**La Trésorerie de Creil** gèrera les **IMPOTS** (Clermont sera fermé).

Pour des renseignements ou conseils :

« l'ESPACE **France SERVICES** » à la Communauté de Communes du Liancourtois sera ouvert 1 fois par semaine tous les mardis de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16h30.

- **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, les administrés auront la possibilité de déposer les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement.

Sur le site : <https://liancourtois.geosphere.fr/guichet-unique>. Un guide est disponible en mairie.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usager mais n'est pas obligatoire.

- **Les déchetteries seront fermées** le samedi 25, dimanche 26, lundi 27 décembre 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022.